

Signature de la convention de site

Université Bourgogne Europe, INRAE et l'Institut Agro

Bourgogne-Franche-Comté : une nouvelle convention de site pour renforcer l'excellence scientifique et l'innovation.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté s'unissent pour développer une politique de site ambitieuse autour des systèmes alimentaires durables et des transitions agroécologiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté s'est reconfiguré avec la création de deux Établissements Publics Expérimentaux (EPE) : dans ce nouveau contexte, une convention de site vient formaliser les projets de collaboration entre l'Université Bourgogne Europe (UBE), l'INRAE et l'Institut Agro.

Une vision intégrée des enjeux alimentaires et environnementaux

Cette convention s'inscrit dans la volonté commune des partenaires de promouvoir une politique de site active et stratégique en matière de recherche, de formation et d'innovation. L'objectif est de renforcer les activités de recherche aux niveaux national et international tout en accroissant l'efficacité des établissements dans l'exercice de leurs missions.

Le positionnement thématique du site offre une approche très intégrée des problématiques agronomiques et alimentaires en lien avec l'environnement et la santé, de la parcelle cultivée au paysage, du champ à la production de matières premières, jusqu'à leur transformation et leur consommation. Cette démarche génère des recherches innovantes aux interfaces disciplinaires structurées autour de trois thèmes stratégiques :

- **Gestion des ressources** : biodiversité, eau, sols, interactions biotiques et systèmes de culture innovants pour les transitions agroécologiques sous contraintes climatiques
- **Aliments et consommateurs** : procédés alimentaires et microbiologiques, goût, sensorialité, vigne et vin, comportements alimentaires et santé des consommateurs
- **Territoires** : dynamique et structuration des territoires ruraux et périurbains.

Un partenariat renforcé pour 2026-2030

Par cette convention de site signée pour la période 2026-2030, les trois établissements partenaires - UBE, INRAE et l'Institut Agro Dijon - souhaitent renforcer et élargir leurs collaborations, notamment autour de la thématique des systèmes alimentaires durables à l'échelle des territoires et en soutien aux recherches en écologie microbienne développées dans le cadre du programme *France 2023* « Excellences » HARM (Harnessing Microbiomes for Sustainable Development).

CONTACT PRESSE :

Audrey RAHALI

Université Bourgogne Europe audrey.rahali@ube.fr – T. 06 77 43 47 24

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la dynamique scientifique portée par la politique de site dans l'axe « Territoires, Environnement, Aliments, Climats », en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques des établissements partenaires.

Une simplification administrative au service de l'excellence

L'UBE est reconnue comme chef de file de la politique de site en Bourgogne, ce qui se traduit par sa mention en première tutelle dans la règle d'affiliation pour les unités où elle est présente aux côtés d'INRAE et de l'Institut Agro (Agroécologie, Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, Procédés Alimentaires et Microbiologiques).

La convention met en place des mesures concrètes de simplification administrative, telles que souhaitées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation dans sa politique lancée en 2021 de "simplification du quotidien des chercheurs". Il s'agit notamment de l'attribution de la délégation générale de gestion à INRAE pour les deux Unités Mixtes de Recherche (UMR) Agroécologie et CSGA (Centre des sciences du goût et de l'alimentation), avec une clause de revoyure à deux ans.

Des enjeux au cœur des priorités nationales

Les sujets portés par les unités de recherche entrent en résonance et parfaite cohérence avec les orientations stratégiques d'INRAE à horizon 2030, notamment l'orientation « Transition agroécologique et transformation des systèmes alimentaires », l'une des cinq priorités d'INRAE partagée avec l'Institut Agro à travers l'accord-cadre national de coopération scientifique liant les deux instituts depuis 2022.

Cette convention pose ainsi le cadre d'une vision intégrée et différenciante pour le territoire avec une ambition d'excellence reconnue tant au niveau national qu'international. Elle prévoit également un renforcement du partenariat entre les cellules de montage de projet des trois entités – cellule STRADA, INRAE Transfert et cellule d'appui au montage de projet de l'Institut Agro Dijon – pour mieux soutenir les équipes de recherche et amplifier le dépôt de projets de recherche européens.



Hélène POIRIER, Directrice de l'Institut Agro Dijon ; Vincent THOMAS, Président de l'Université Bourgogne Europe ; Philippe MAUGUIN, Président-directeur général d'INRAE signent la nouvelle convention de coopération territoriale 2026-2030.

CONTACT PRESSE :

Audrey RAHALI

Université Bourgogne Europe audrey.rahali@ube.fr – T. 06 77 43 47 24